



## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MAI 2021

ADMINISTRATION MUNICIPALE

**DELIBERATION N° 041 - 05 - 2021 - Direction Générale Adjointe Cadre de Vie Direction de l'Economie****OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC NOUVELLES TARIFICATIONS DES EMBLEMES AU MARCHÉ FORAIN***(La Commission Finances, Développement Economique a émis un avis favorable à la majorité (- 1 abstention))***Le Maire certifie :**

➤ que le compte-rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le 7 JUIN 2021

➤ que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 12 Mai 2021.

➤ que le nombre des membres en exercice étant de 39,

Présents.....	36
Représentés.....	02
Excusés.....	1
Absents.....	1
Total des votes....	38



L'An Deux Mille Vingt et Un, le vendredi 21 mai à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni au Gymnase Nelson Mandela, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

**ETAIENT PRESENTS EGALEMENT :**

MM. Ridwane ISSA – Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL – Valentine SERRANO – Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL – Odile DAMOUR – Sylvie PAYET – Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Alicia HAYANO – Patrice BOULEVART – Sarah SALAH – ALY – Eric CARITCHY – Patrice ELLAMA – Anrifadjati TOILIBOU – Vincent TERGEMINA – Marie Sabine SAUTRON – Charles André SAINT PIERRE - Christelle HOAREAU – Ruddy VOULAMA – Evelyne GLENAC - Daniel SANDANON – Angélique PEDRE – Sabrina RAMIN – Axel BOUCHER – Noëlle CHANE FAN – Jack TAVEL – Fabienne BORNEO – Patrick DALLEAU – Philippe LE CONSTANT – Sophie AUDIFAX ép. LEBON – Jean Luc JULIE – Valérie DIJOUX

**ONT DONNE PROCURATION :** Jean François CATAN à Odile DAMOUR – Eric CARITCHY à Monique MARIMOUTOU TACOUN -

**ABSENT EXCUSE :****ABSENTS :** Hans DIJOUX-**Secrétaire de séance**

Angélique PEDRE

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20210521-DEL041052021-DE  
Date de télétransmission : 07/06/2021  
Date de réception préfecture : 07/06/2021



Le Président informe l'Assemblée que par délibération en date du 18 décembre 2017, la Ville de Saint-Benoît a fixé les tarifications pour l'occupation du domaine public communal.

Dans le cadre de la réorganisation du marché forain, sa nouvelle implantation prévoit des emplacements (carreaux) de 1 m x 3 m et de 3 m x 3 m.

Par conséquent, afin de réglementer l'occupation du domaine public sur le marché forain et les marchés occasionnels (aux fleurs, paysans....) il lui propose les tarifs suivants :

Tarif A : Emplacement de 1 m x 3 m : 4 €/jour

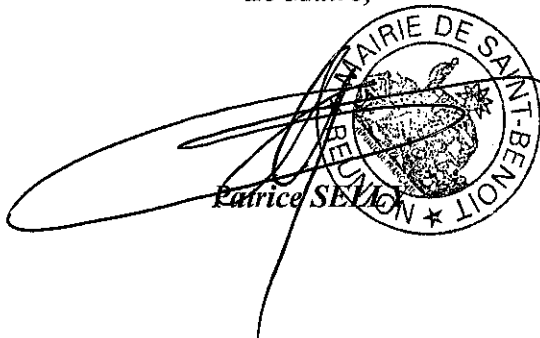
Tarif B : Emplacement de 3 m x 3 m : 10 €/jour

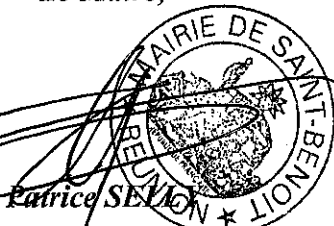
Appelée à se prononcer, l'Assemblée après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du Président.

Fait à Saint Benoît les jour, mois et an que dessus.

L'ensemble des membres présents a signé.

*Le Maire,*

  
Patrice SEVIGNON



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20210521-DEL041052021-DE  
Date de télétransmission : 07/06/2021  
Date de réception préfecture : 07/06/2021

